ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

langues et cultures régionales

Question écrite n° 7340

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la nécessaire reconnaissance des langues régionales et leur enseignement, et plus particulièrement du picard. L'attachement aux traditions et le souci de garder indemnes le patrimoine, les connaissances et le souvenir de nos ancêtres ne justifient-ils pas l'enseignement aux jeunes générations du langage de leurs aïeux ? Il lui demande quels moyens elle envisage de mobiliser pour la reconnaissance et l'enseignement de la langue picarde dans la région Nord-Artois-Picardie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attaché à la préservation des langues et des cultures régionales, qui constituent une part importante de notre patrimoine. A Strasbourg, lors du sommet du Conseil de l'Europe, le 11 octobre dernier, le Premier ministre a évoqué les actions menées par cette organisation en matière culturelle et linguistique. Il a rappelé que l'affirmation de l'identité de l'Europe était fondée notamment sur le développement du patrimoine linguistique et culturel, et qu'à ce titre une attention particulière devait être portée aux langues et cultures régionales. C'est pourquoi il a peu après confié à Mme Nicole Péry, député des Pyrénées-Atlantiques, une mission destinée à faire un bilan complet de la politique menée en faveur de ces langues en France, en particulier dans l'enseignement, et à tracer de nouvelles perspectives. Le résultat de cette mission devrait être connu à la fin du premier trimestre 1997. Actuellement, l'institutionnalisation d'une langue régionale au sein de notre système éducatif doit reposer sur un certain nombre de critères d'appréciation relatifs aux besoins d'enseignement de cette langue. C'est pourquoi, aujourd'hui, les langues régionales métropolitaines qui peuvent réglementairement être enseignées et présentées au baccalauréat sont circonscrites aux principales langue d'oc, au basque, au catalan, au breton et aux langues d'origine germanique (alsacien et langue mosellane). Cependant, les enseignants ont la possibilité, à tous les niveaux scolaires, de sensibiliser les élèves à l'histoire et à la richesse des langues et cultures des régions. De plus, le picard est présent dans l'enseignement supérieur puisque la faculté des lettres de l'université d'Amiens propose une UV extra-disciplinaire de cinquante heures par an intitulée « langue et culture picardes ».

Données clés

Auteur : M. Michel Lefait
Circonscription : Pas-de-Calais (8^{e} circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7340
Rubrique : Culture
Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement
Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4421
Réponse publiée le : 16 février 1998, page 841